

FORMULAIRE D'ADHESION

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site www.cuu-mrfp.fr.

La structure mentionnée ci-après:

Nom	AAATV Midi-Pyrénées
Adresse	8 Chemin de la Fiou 31790 SAINT-SAUVEUR
Forme juridique	Association Loi 1901
Représentée par	PLO Olivier
En qualité de	Administrateur
E-mail de contact	plo.olivier@orange.fr ou olivier.plo@regiorail.net

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

- Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs¹
- Entreprise ferroviaire (EF) autre²
- Détenteur (D) adhérent de l'UNECTO (préciser votre MDV ATVMP)
- Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs

avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date : 01 novembre 2018

Nom : PLO

Signature :



Cachet de la structure

AAATV Midi Pyrénées
11, rue de Périole
31000 TOULOUSE
SIRET 510 751 761 00014

Formulaire à renvoyer à l'UNECTO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail cuu@unecto.fr.
L'UNECTO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

¹ Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

² Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement